



travaux entretien escalier interieur

Par **pit16**, le **29/04/2013** à **12:54**

Bonjour, je suis actuellement locataire depuis 3 ans d'une maison à étage dans les Landes. Pour accéder au premier, un escalier en bois, équipé d'une rampe et d'un garde-corps, débouchant sur un mezzanine est nécessaire. Depuis plusieurs mois, j'ai remarqué que l'utilisation répétitive de cette escalier (utilisé pour l'accès à 2 chambres d'enfants) a, au fil du temps, provoqué un jeu sur l'ensemble de la structure et certains éléments commencent à se désolidariser. J'en ai prévenu mon propriétaire qui lui estime que cela n'est pas de son ressort car il a livré un bien sans problèmes. J'ai pris connaissance du décret 2002/120 mais la clause concernant les dispositifs de retenue des personnes est elle applicable en cours de bail alors que le problème n'existait pas à sa rédaction? Quelles sont les responsabilités du propriétaire en matière de sécurité sur ce point et quels sont les moyens dont je dispose pour lui faire entendre raison si ses responsabilités sont avérées? Il s'agit d' bien immobilier (le garde-corps est fixé sur les 2 murs de la mezzanine) et le jeu observé semble prendre de plus en plus d'ampleur et se propager à l'ensemble de la structure. Merci à l'avance pour votre réponse. Cordialement